



# Conseil de sécurité

Distr. générale  
8 février 2021  
Français  
Original : anglais

---

## Application de la résolution [2522 \(2020\)](#)

### Rapport du Secrétaire général

#### I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution [2522 \(2020\)](#) du Conseil de sécurité, lequel m'a prié de lui rendre compte tous les trois mois des progrès accomplis par la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) dans l'accomplissement du mandat qui lui a été confié. On trouvera dans le présent rapport un compte rendu des principaux faits nouveaux ayant trait à l'Iraq ainsi qu'une présentation des activités menées par les organismes des Nations Unies dans ce pays depuis mon précédent rapport ([S/2020/1099](#)), daté du 10 novembre 2020, et l'exposé présenté au Conseil de sécurité par la Représentante spéciale pour l'Iraq et Chef de la MANUI, le 24 novembre.

#### II. Résumé des principaux faits politiques nouveaux

##### A. Situation politique

2. Le Gouvernement iraquien a continué de s'efforcer d'instaurer un climat propice à la tenue d'élections anticipées qui soient libres, régulières et crédibles. À la suite de la publication du dispositif législatif électoral, le 9 novembre 2020, le Conseil des ministres a approuvé un projet de loi en vertu duquel les activités électorales seraient financées à hauteur de 329 milliards de dinars irakiens (environ 225 millions de dollars), et il l'a déféré à la Chambre des députés aux fins de son adoption. Le 17 décembre, la Chambre a adopté la loi d'allocation des ressources destinées au financement des élections législatives (2020), qui fixe le montant du budget ad hoc à 290 milliards de dinars (environ 198 millions de dollars).

3. Le Premier Ministre, Mustafa al-Kadhimi, a dialogué avec les autorités électorales du pays en mettant l'accent sur l'importance que revêtaient la coordination effective et la transparence dans l'ensemble des préparatifs électoraux. Lors d'une visite qu'il a effectuée au siège de la Haute Commission électorale indépendante le 30 novembre, il a dit combien il importait que les procédures électorales soient conformes au dispositif législatif, ce qu'il considérait être une condition préalable nécessaire au respect de l'intégrité du processus électoral et au renforcement de la confiance publique que celui-ci inspirait. Il a également donné instruction aux organes



gouvernementaux compétents d'appuyer pleinement la Haute Commission de sorte que tous les préparatifs techniques et opérationnels soient menés à bien.

4. Le Gouvernement iraquien s'est attaché plus particulièrement à promouvoir le caractère inclusif des élections, dans le cadre de préparatifs techniques propres à susciter une large participation électorale. Le 6 décembre, le Président de la Chambre des députés, Mohammed al-Halbousi, s'est entretenu avec les membres du Comité de la Haute Commission électorale indépendante en vue d'étendre le processus d'inscription sur les listes électorales par l'utilisation de données biométriques et de développer des mécanismes qui permettraient d'accélérer et de mener à bien la distribution de cartes d'électeur contenant ces données. Ces échanges ont également porté en grande partie sur l'intégrité des élections, qui impliquait notamment de rechercher une société internationale à la réputation établie pour lui confier le contrôle du dépouillement du scrutin et des systèmes informatiques, et de poursuivre la coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour réaliser ces activités de contrôle.

5. Le calendrier électoral requis pour les préparatifs techniques a fait l'objet d'entretiens. Le 14 janvier, le Président, le Premier Ministre et le Président de la Chambre des députés ont tenu une réunion avec le Président du Conseil supérieur de la magistrature et les membres de la Haute Commission électorale indépendante, à l'issue de laquelle une déclaration présidentielle a été publiée ; il y était noté que la Chambre devait adopter la loi relative à la Cour suprême fédérale avant de procéder à sa propre dissolution 60 jours avant les élections, comme prévu par l'article 64 de la Constitution. Le 17 janvier, la Haute Commission a adressé une lettre au Premier Ministre, dans laquelle elle proposait que les élections législatives anticipées se tiennent le 16 octobre, ceci afin de prolonger la période d'enregistrement des alliances et des candidats politiques, et de permettre aux experts de l'ONU et aux observateurs internationaux de remplir pleinement leur rôle de contrôle dans la plus grande transparence possible.

6. Le Gouvernement iraquien s'est efforcé de trouver des solutions au déficit budgétaire qui a été aggravé par la chute des cours mondiaux du pétrole et les conséquences économiques de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). À l'issue de longues négociations entre le Gouvernement et les députés sur le volume autorisé des emprunts destinés à combler le déficit budgétaire jusqu'à la fin de 2020, le 12 novembre, la Chambre des députés a adopté la loi relative au financement du déficit budgétaire pour 2020, en vertu de laquelle le Gouvernement a été habilité à emprunter sur les marchés intérieur et extérieur pour résorber le déficit de 12 000 milliards de dinars irakiens (environ 10 milliards de dollars) qu'accusait le budget de l'État d'octobre à décembre 2020. Cette loi, qui a permis le versement des traitements et des pensions dus au personnel et aux retraités de la fonction publique, a également pourvu au financement des projets d'investissements, aux dépenses de fonctionnement des ministères et des organes indépendants, et à l'exécution des projets mis en œuvre dans les provinces. Elle dispose que les ressources budgétaires seront allouées à la Région du Kurdistan selon la part qui lui revient, fixée à 12,67 % dans la loi budgétaire fédérale de 2019, et à la condition que l'administration d'Erbil transfère au Gouvernement fédéral les recettes pétrolières et les revenus hors pétrole.

7. Le 28 novembre, la Commission parlementaire des finances a soumis au Gouvernement un document de réforme dans lequel elle lui recommandait de prendre d'urgence des mesures visant à remédier au problème budgétaire et en particulier au manque de liquidités. Les recommandations relevaient de trois domaines : augmentation des recettes et baisse des dépenses ; réforme de la politique financière et monétaire ; réforme économique générale. La Commission a demandé au Gouvernement de préciser ses intentions en ce qui concernait la mise en œuvre du

livre blanc sur la réforme économique et financière, approuvé par le Conseil des ministres le 13 octobre.

8. Les travaux d'établissement du budget pour 2021 se sont poursuivis. Le 19 décembre, la Banque centrale d'Iraq a annoncé qu'elle avait dévalué le dinar d'environ 20 %, à la demande du Ministre des finances. Dans une déclaration, elle a indiqué que cette dévaluation de la monnaie nationale n'était qu'une mesure ponctuelle destinée à remédier à la crise des liquidités résultant de la baisse des recettes pétrolières. À l'issue de longs débats tenus par le Conseil des ministres et après plusieurs modifications apportées au budget initialement soumis par le Ministre des finances, le 21 décembre, le Premier Ministre a déclaré que la version finale du projet de budget était prête, et le jour suivant, le porte-parole du Conseil des Ministres a annoncé que le projet avait été soumis à la Chambre pour approbation. Le 29 décembre, le Président de la Chambre a accusé réception du projet et il a annoncé que la session en cours serait prolongée d'un mois (jusqu'au 3 février) pour permettre l'adoption de la loi budgétaire fédérale de 2021 et d'autres textes législatifs.

9. Un progrès supplémentaire a été accompli pour accroître la diversité aux plus hautes fonctions gouvernementales, y compris la représentation des femmes, lorsque le 15 décembre, la Chambre des députés a confirmé Hiyam al-Haidari ministre d'État et troisième femme à devenir membre du Gouvernement.

10. Le 25 novembre, Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, le Président a publié une déclaration dans laquelle il a affirmé qu'il fallait tout mettre en œuvre pour faire cesser la violence et la discrimination à l'égard des femmes. Il a demandé au Gouvernement et aux autorités compétentes d'élaborer des programmes, plans et mécanismes effectifs propres à faire gagner aux femmes leur autonomie sur les plans économique, social et politique. Le Président de la Chambre des députés a saisi cette occasion pour faire une déclaration sur les réseaux sociaux, dans laquelle il a demandé aux membres du Parlement de lutter contre la violence faite aux femmes. De son côté, le 7 décembre, le Vice-Président de la Chambre, Bashir al-Haddad, a présidé un forum consultatif organisé par la Commission parlementaire des affaires relatives aux femmes, à la famille et à l'enfance, en coopération avec l'association iraquienne Al-Amal et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), aux fins de la commémoration de la campagne « 16 journées de mobilisation contre la violence sexiste ».

11. Le Gouvernement a continué de prendre des mesures pour lutter contre la pandémie de COVID-19. Le 17 novembre, le Premier Ministre a annoncé dans une déclaration que le Ministre de la santé avait commencé de prendre des dispositions en vue du stockage des vaccins. Le 24 novembre, ce dernier a déclaré que l'Iraq achèterait l'un ou l'autre des vaccins validés par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) en quantité suffisante, et que le personnel médical, les forces de sécurité et les personnes âgées seraient immunisés en priorité. Le 22 décembre, le Conseil des ministres a donné instruction au Ministère des finances de débloquer des fonds pour l'achat de doses du vaccin Pfizer-BioNtech. Le 30 novembre, le Ministère de la santé a publié de nouvelles directives visant à ralentir la propagation de la COVID-19, appelant notamment au port du masque et à la distanciation physique dans les lieux publics. Le 22 décembre, la Direction de l'aéronautique civile iraquienne a annoncé des restrictions aux déplacements internationaux, face à l'apparition d'une nouvelle souche du virus.

12. Des marches de protestation de faible ampleur et majoritairement pacifiques ont continué d'être organisées dans les provinces méridionales et centrales. Le 27 novembre, des manifestations qui se déroulaient à Bagdad et dans le sud du pays ont dégénéré en affrontements violents avec d'autres manifestants à Nassiriyé

(province du Dhi Qar). Face à ces violences, le jour même, le Premier Ministre a démis de ses fonctions le chef de la police provinciale et a constitué un comité d'enquête. Le 28 novembre, les tensions entre forces de sécurité et protestataires se sont aggravées dans la ville de Nassiriyé. Les membres des forces de sécurité ont procédé à des tirs de semonce pour disperser la foule puis ont quitté les lieux, alors que les manifestants brûlaient des pneus et bloquaient les principaux carrefours. Le 29 novembre, le Premier Ministre, affirmant son soutien aux manifestations pacifiques et légales, a annoncé la création d'une équipe d'intervention d'urgence qui serait dirigée par le Conseiller pour la sécurité nationale, Qasim Al-Araji. L'équipe de crise, qui a été chargée de protéger les manifestations à caractère pacifique, les institutions étatiques et les biens privés, a rencontré les responsables de la sécurité, les chefs tribaux et les représentants de la jeunesse de la province du Dhi Qar.

13. Le 27 novembre, les forces de sécurité de la province d'Ouasset ont retiré les tentes des manifestants de leur principal point de rassemblement à Kout, afin de faire cesser les protestations aux alentours des bâtiments gouvernementaux. Des heurts ont éclaté le jour suivant lors du retour des manifestants qui ont brûlé des pneus, endommagé des biens publics et jeté des pierres en direction des forces de sécurité. L'un des manifestants est mort après s'être immolé par le feu.

14. Du 2 au 12 décembre, des manifestations ont également eu lieu dans la province de Souleïmaniyé. Au départ, les manifestants se sont rassemblés dans la ville de Souleïmaniyé pour réclamer le versement aux fonctionnaires de leurs traitements, critiquer l'absence de transparence et de responsabilité de la part des dirigeants et exiger des services de base et des emplois, mais les agents de sécurité ont contraint les manifestants à se disperser. Le mouvement de protestation s'est ensuite étendu à toute la province en s'accompagnant de violences, dont l'incendie de locaux occupés par des partis politiques et de bâtiments officiels.

## **B. Relations entre Bagdad et Erbil**

15. Les négociations se sont poursuivies pour lever les désaccords qui persistent entre Bagdad et Erbil, notamment au sujet de deux questions : le partage des recettes et le transfert d'allocations budgétaires à la Région du Kurdistan. L'absence d'accord sur ce dernier point a retardé d'autant le transfert des crédits budgétaires et par conséquent, le versement des traitements aux fonctionnaires de la Région, ce qui a donné lieu à des manifestations dans la province de Souleïmaniyé à partir du 2 décembre.

16. Des divergences de vues entre Bagdad et Erbil sont apparues au sujet de la loi sur le financement du déficit budgétaire en 2020, la Chambre des députés ayant adopté le texte le 12 décembre, en l'absence des députés représentant la Région du Kurdistan, lesquels avaient quitté la session avant le vote. Dans une déclaration publiée le 13 novembre, le Président Salih a souligné que la promulgation de la loi s'imposait pour régler les salaires, tout en notant les termes « absence de consensus national » qui y étaient mentionnés. De son côté, le 12 novembre, la présidence de la Région du Kurdistan a publié une déclaration, notant que la loi avait été adoptée au mépris des « principes de partenariat et de consensus ». Toutefois, après s'être réuni avec le Premier Ministre et le Président de la Chambre de la Région du Kurdistan le 15 novembre, le Président de la Région, Nechirvan Barzani, a déclaré que le Gouvernement était disposé à s'entendre avec le Gouvernement fédéral sur le partage des recettes et les autres questions non réglées. Depuis lors, deux délégations gouvernementales de la Région du Kurdistan se sont rendues à Bagdad : l'une conduite par le Ministre des finances et de l'économie, le 3 décembre, l'autre menée par le Vice Premier Ministre, du 9 au 17 décembre. Aucun accord n'a toutefois été

trouvé sur le transfert des allocations budgétaires à la Région du Kurdistan, aussi bien pour l'exercice en cours que pour ceux à venir.

17. L'accord du 9 octobre conclu entre le Gouvernement fédéral et le Gouvernement de la Région du Kurdistan à propos de Sinjar (province de Ninive), est entré en vigueur le 21 novembre. Le commandement des opérations conjointes a confirmé que l'application des dispositions relatives à la sécurité avait commencé le 1<sup>er</sup> décembre.

### C. Situation de sécurité

18. Le 10 décembre, l'Iraq a commémoré le troisième anniversaire de la défaite militaire de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL, également connu sous le nom de Daech). Le Président a rappelé le sacrifice absolu consenti avec héroïsme par les forces de sécurité du pays pour vaincre l'EIIL. Le Président de la Chambre des députés a noté que la « victoire » serait totale lorsque les personnes déplacées seraient rentrées chez elles et les zones dévastées auraient été reconstruites. Ce même jour, le Premier Ministre s'est rendu à Fallouja (province d'Anbar) et s'est entretenu avec le commandant des opérations locales et d'autres responsables de la sécurité. Il a rendu hommage à ceux qui s'étaient sacrifiés pour rendre la « victoire » possible et aux forces de sécurité pour le rôle qu'elles continuaient de jouer dans la lutte contre le terrorisme. De leur côté, ces dernières ont poursuivi les opérations antiterroristes dans les zones où l'EIIL a continué de mener des attaques, principalement dans les provinces d'Anbar, de Bagdad, de Diyala, d'Erbil, de Kirkouk, de Ninive et de Salaheddin.

19. Le 17 novembre, le Secrétaire à la défense par intérim des États-Unis d'Amérique, Christopher Miller, a annoncé un nouveau retrait des militaires de son pays stationnés en Iraq, dont le nombre passerait de 3 000 à 2 500 d'ici au 15 janvier 2021. Il a affirmé que la décision, conforme aux plans et objectifs stratégiques fixés, n'était pas irréversible, soulignant que les autorités iraqiennes et les dirigeants de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord avaient été consultés. Plus tard dans la journée, sept roquettes ont été lancées en direction de l'ancienne Zone internationale, quatre d'entre elles étant retombées dans son périmètre. Celles qui ont atterri hors de cette zone ont tué un enfant et blessé cinq civils. Cette attaque a été la première depuis l'annonce du « cessez-le-feu » unilatéral faite le 10 octobre par le porte-parole d'un groupe autoproclamé « organe de coordination de la résistance islamique ». Le 20 décembre, des roquettes ont également été lancées sur l'ancienne Zone internationale, où elles ont endommagé des immeubles résidentiels et des véhicules. Le Président et le Premier Ministre ont publié des déclarations, dans lesquelles ils ont condamné ces attaques qualifiées d'affronts à la souveraineté iraqienne, réitérant la détermination du Gouvernement à protéger le personnel et les bâtiments diplomatiques et s'engageant à appréhender et traduire les responsables en justice. L'attaque du 20 décembre a également été condamnée par la communauté internationale, notamment par les États-Unis et les pays voisins de l'Iraq tels que l'Arabie saoudite, Bahreïn, l'Égypte, les Émirats arabes unis, la Jordanie et la République islamique d'Iran.

20. Le 9 décembre, des attaques, les premières qui aient été signalées depuis l'annonce du « cessez-le-feu » unilatéral faite le 10 octobre, ont été perpétrées à l'aide d'engins explosifs improvisés en prenant pour cibles des camions loués pour le transport de marchandises destinées à la coalition internationale contre l'EIIL. Depuis lors, 18 faits similaires se seraient produits dans les provinces de Babel, de Bassora, du Dhi Qar, du Mouthanna, de Qadissiyé et de Salaheddin.

21. Le Ministère turc de la défense a indiqué que des opérations militaires se poursuivaient contre des cibles du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) dans le

nord de l'Iraq. Le 9 décembre, dans un discours prononcé devant la Grande Assemblée nationale de Turquie, le Ministre de la défense nationale, Hulusi Akar, a déclaré que 28 opérations avaient été menées contre le PKK dans le nord de l'Iraq au cours du mois précédent. Dans son allocution, il a également dit que si le pays entretenait des liens étroits avec le peuple ami d'Iraq, des mesures n'en étaient pas moins prises pour resserrer la coopération, notamment en matière de lutte contre le terrorisme. En réponse aux lettres identiques du Gouvernement iraquien, datées du 29 octobre, dont l'une était adressée au Secrétaire général et l'autre au Président du Conseil de sécurité (S/2020/1065), le Représentant permanent de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies a adressé une lettre datée du 16 novembre à la Présidente du Conseil de sécurité (S/2020/1117), dans laquelle il a réaffirmé que la Turquie se voyait contrainte de prendre les mesures requises face aux menaces terroristes émanant d'Iraq, qui pesaient sur sa sécurité. Par la suite, dans une lettre datée du 3 décembre adressée au Président du Conseil de sécurité (S/2020/1165), le Représentant permanent de la Turquie a fermement rejeté toute critique portée contre son pays au motif qu'il exerçait son droit naturel de légitime défense, tel que prévu par l'Article 51 de la Charte des Nations Unies, et qu'il agissait dans le cadre de la responsabilité incombant aux États Membres de l'Organisation des Nations Unies, en vertu des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité sur la lutte contre le terrorisme. Par des lettres identiques datées du 13 janvier, dont l'une était adressée au Secrétaire général et l'autre au Président du Conseil de sécurité (S/2021/57), le Représentant permanent de l'Iraq a communiqué, au nom de son gouvernement, un récapitulatif des violations de l'espace aérien et du territoire iraqiens commises par la Turquie du 30 septembre au 7 janvier 2021. Il y était écrit que ces atteintes à la souveraineté de l'Iraq par la Turquie étaient incompatibles avec les relations de bon voisinage et constituaient une violation des dispositions de la Charte des Nations Unies et du droit international. Dans ces lettres, l'Iraq s'est dit de nouveau disposé à coopérer avec la Turquie en vue de trouver un terrain d'entente et de parvenir à une solution appropriée pour mettre un terme à ces violations répétées.

22. Le 5 novembre, en réponse à une attaque du PKK contre les peshmergas, signalée dans le district d'Amédy (province de Dahouk), le Cabinet du Premier Ministre a publié une déclaration dans laquelle il a condamné l'attaque qualifiée d'offensive contre la souveraineté du pays, annonçant que des mesures seraient prises pour mettre fin aux actions de ce type. Lors de la réunion des membres du Gouvernement tenue le 4 novembre, le Premier Ministre de la Région du Kurdistan a également condamné cet acte. Le 16 décembre, il a fait état d'une attaque du PKK contre les peshmergas, qui avait suivi l'interception par ces derniers de combattants du PKK qui tentaient de franchir la frontière depuis la République arabe syrienne ; il a condamné une « action irresponsable et non provoquée » contre une base des peshmergas. Le PKK aurait nié toute responsabilité dans l'une et l'autre de ces attaques.

#### **D. Faits nouveaux survenus aux niveaux régional et international**

23. L'Iraq a poursuivi ses efforts visant à renforcer ses relations avec les pays voisins et ses partenaires internationaux. En matière de développement économique, le Conseil de coordination saoudo-iraquien, un mécanisme visant à l'harmonisation des positions sur des questions d'intérêt mutuel, a ouvert sa quatrième réunion à Bagdad le 8 novembre au niveau ministériel, suivie, le 10 novembre, par une rencontre en ligne entre le Premier Ministre et le prince héritier Mohammed Bin Salman Al-Saud aux fins de l'examen des travaux du Conseil. Les deux parties ont affirmé qu'elles étaient déterminées à resserrer les relations bilatérales, à coordonner leurs positions respectives sur les questions pétrolières, y compris à adhérer sans

réserve aux décisions prises par l'Organisation des pays exportateurs de pétrole et d'autres grands pays producteurs, et à coopérer pour faire face à la menace terroriste et concourir à la stabilité aux échelles régionale et internationale. Elles se sont entendues pour consolider leurs liens commerciaux, notamment par la réouverture du point de passage de la frontière entre l'Arabie saoudite et l'Iraq à Arar, fermé depuis 1990, qui a effectivement rouvert le 18 novembre.

24. Le Président iraquien a dialogué avec ses partenaires internationaux, exprimant la volonté de son pays d'être une force stabilisatrice dans la région et de montrer sa détermination à participer à l'action mondiale menée contre la COVID-19 et les changements climatiques. Le 2 décembre, il s'est entretenu avec le Président français Emmanuel Macron afin d'examiner l'évolution de la situation régionale et d'envisager des moyens de renforcer la souveraineté iraquienne. Il a prononcé des allocutions dans le cadre de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le 3 décembre, et à l'occasion du Sommet sur l'ambition climatique, le 12 décembre.

25. Le 17 novembre, le Premier Ministre s'est entretenu avec le Secrétaire d'État des États-Unis, Michael Pompeo, au sujet des relations bilatérales et de la coopération entre l'Iraq et la coalition internationale contre l'EIL dans la poursuite de la lutte mondiale contre le terrorisme.

26. Le Premier Ministre a effectué quelques visites aux fins de l'approfondissement des relations bilatérales que l'Iraq entretient avec ses voisins dans la région. Il s'est rendu à Ankara, à l'invitation du Président turc, Recep Tayyip Erdoğan, qu'il a rencontré le 17 décembre. Son cabinet a indiqué sur les médias sociaux que les deux parties avaient abordé la question des relations bilatérales et débattu de la façon de les consolider dans divers domaines, et que des points d'intérêt commun avaient été examinés. Lors d'une conférence de presse conjointe, le Président Erdoğan a remercié les autorités irakiennes d'avoir conduit des opérations contre le PKK. Il a noté également que la Turquie et l'Iraq s'étaient entendus pour continuer à lutter contre leurs ennemis communs, à savoir le PKK et l'EIL, et il a ajouté que les deux pays avaient réaffirmé le consensus sur l'amélioration de la coopération à cet égard. Le Premier Ministre iraquien a souligné que son pays souhaitait maintenir des relations de bonne entente et d'amitié avec ses voisins. Il a insisté sur le fait que l'Iraq ne saurait tolérer qu'un groupe terroriste, quel qu'il soit, menace la sécurité nationale de la Turquie depuis le sol iraquien. À l'occasion de cette visite, deux accords bilatéraux, l'un relatif à la fiscalité et l'autre à la coopération culturelle, ont été signés. Le 19 décembre, le Premier Ministre s'est également rendu en Jordanie, où il a rencontré le Roi Abdullah II. À l'ordre du jour de cette rencontre figuraient les relations bilatérales et les questions d'intérêt commun, en particulier les mesures prises à l'échelle régionale pour lutter contre la pandémie de COVID-19 et celles concernant la reprise économique.

27. Le Ministre des affaires étrangères, Fuad Hussein, a effectué des déplacements pour relancer les rapports bilatéraux du pays, notamment les relations économiques nouées avec ses partenaires régionaux et internationaux. Le 25 novembre, à la tête d'une délégation de haut niveau, il s'est rendu à Moscou pour rencontrer séparément le Vice Premier Ministre, le Ministre des affaires étrangères et le Ministre de l'énergie. Dans une déclaration publiée le même jour, il a fait part de la volonté de son pays de développer davantage ses liens bilatéraux, notamment en activant des mémorandums d'accord dans les domaines de l'éducation, de la santé, du pétrole et des transports, et il a rendu hommage à la Fédération de Russie pour le rôle qu'elle jouait dans la lutte mondiale contre le terrorisme. Il a participé au Dialogue de Manama à Bahreïn du 4 au 6 décembre, et s'est rendu en visite au Koweït le 16 décembre puis en Turquie le 17 décembre.

28. Le Ministre iraquien de la défense, Juma Anad Saadoun, a rendu visite au Ministre turc de la défense nationale, Hulusi Akar, le 28 décembre 2020 et réciproquement, le 18 janvier 2021. Les entretiens ont porté sur la coopération conjointe en matière de lutte antiterroriste.

29. Le 22 décembre, le Premier Ministre de la Région du Kurdistan s'est entretenu avec le Secrétaire d'État américain. Selon un compte rendu du Département d'État, les deux parties ont examiné les questions de la sécurité régionale et de la poursuite de la collaboration en matière de sécurité entre les États-Unis, le Gouvernement fédéral, le Gouvernement de la Région du Kurdistan et la coalition internationale contre l'EIIL.

30. Le 5 janvier, le Département d'État des États-Unis a prorogé pour 90 jours la dérogation permettant à l'Iraq de continuer à effectuer des opérations financières pour importer des ressources énergétiques de la République islamique d'Iran.

### **III. Compte rendu des activités les plus récentes de la Mission et de l'équipe de pays des Nations Unies**

#### **A. Activités politiques**

31. La Représentante spéciale a continué de dialoguer avec le Président, le Premier Ministre et le Président de la Chambre, les chefs des partis politiques, les députés, la Haute Commission électorale indépendante et les dirigeants religieux et communautaires sur des questions liées entre autres à l'organisation des élections, aux manifestations publiques et aux relations entre Bagdad et Erbil.

32. À la suite de la promulgation de la loi électorale par la Chambre des députés, la Représentante spéciale s'est entretenue avec les acteurs concernés de la nécessité d'allouer rapidement un budget pour que la Haute Commission électorale indépendante puisse s'acquitter de ses tâches. Elle a souligné qu'il importait de manifester une complète transparence afin que le processus électoral bénéficie de la confiance de la population et que la participation au scrutin soit stimulée. Elle a mis l'accent sur une condition essentielle à l'intégrité des élections, à savoir que le peuple iraquien devait pouvoir voter librement, à l'abri de toute interférence politique et de tout risque pour sa sécurité.

33. Compte tenu de la violence dans laquelle les manifestations ont continué de se dérouler, la Représentante spéciale, dans le cadre de sa mission de bons offices, a tenu des réunions avec les militants irakiens et les responsables du Gouvernement. Elle a écouté les manifestants exprimer leurs préoccupations et elle a confirmé que la MANUI continuait de suivre et d'attester les violations des droits humains, d'en rendre compte publiquement et de fournir des recommandations précises et concrètes au Gouvernement fédéral et au Gouvernement de la Région du Kurdistan, aux autorités juridiques et aux forces de sécurité à des fins correctives et préventives. Dans ses échanges avec les hauts responsables politiques, la Représentante spéciale a mis en garde contre le manque de transparence et la non-application du principe de responsabilité, qui demeurerait une source de mécontentement pour la population.

34. S'agissant des activités nationales de lutte contre la corruption, la Représentante spéciale a dit aux représentants des autorités que les efforts faits dans ce domaine étaient appréciés mais qu'ils devaient se déployer dans le respect de la légalité, de sorte à favoriser la transparence et l'équité, conformément aux normes juridiques établies.

35. Du 19 au 21 décembre, la Représentante spéciale s'est rendue à Erbil et à Souleïmaniyé. Elle a rencontré le Président de la Région du Kurdistan, Nechirvan Barzani, le Premier Ministre de la Région, Masrour Barzani, le Co-président de l'Union patriotique du Kurdistan, Lahur Talabany, le Coordonnateur général du Mouvement Gorran, Omar Sayid Ali, et le Secrétaire général de l'Union islamique du Kurdistan, Salahuddin Muhammad Bahaauddin, avec lesquels elle a évoqué la situation politique générale dans la Région du Kurdistan, dont les questions qui demeuraient en suspens entre le Gouvernement de la Région et le Gouvernement fédéral. Elle a mis l'accent sur le fait qu'il était essentiel, pour la stabilité du pays dans son entier, que le Gouvernement fédéral iraquien entretienne une relation positive et constructive avec le Gouvernement de la Région du Kurdistan. Eu égard aux manifestations publiques à Souleïmaniyé, elle a condamné les actes de violence qui avaient fait des morts et des blessés et causé la destruction de biens. Elle a exprimé sa préoccupation face aux informations faisant état de violations des droits humains liés à la liberté d'expression, dont des arrestations et des détentions arbitraires et d'autres formes d'interférence.

36. La Représentante spéciale adjointe chargée des affaires politiques et de l'assistance électorale a continué d'œuvrer à la préparation des élections législatives. Le 3 décembre, elle a rencontré le Président de la Haute Commission électorale indépendante. Elle a continué d'avoir des échanges sur le plan international, dans le contexte de l'appui électorale renforcé fourni à la Haute Commission.

37. Le 7 novembre, la Représentante spéciale adjointe a représenté la MANUI à la session de clôture d'une série d'ateliers qui avaient eu lieu en ligne à travers le pays. Organisé par Iraq Foundation sous les auspices de la Mission, l'atelier animé à Bagdad a permis à des femmes de recevoir une formation axée sur les fonctions de direction, la communication et la vulgarisation. La Représentante spéciale adjointe a souligné que ce serait grâce à des efforts déployés en continu que les femmes investies de responsabilités informelles au niveau local pourraient occuper des fonctions officielles dans la vie politique et publique.

38. La Représentante spéciale adjointe a animé les sessions de clôture d'une autre série d'ateliers en ligne destinés aux jeunes des provinces de Maïssan, du Mouthanna et du Dhi Qar, ateliers qui avaient été organisés par la MANUI en coopération avec le Comité pour la coexistence et la paix sociale du Cabinet du Premier Ministre et l'association Al-Amal, une organisation non gouvernementale iraquienne. Le 22 novembre, elle est intervenue en ligne à l'occasion d'une conférence nationale de la jeunesse, qui a marqué l'aboutissement d'une série de 18 ateliers qui avaient été organisés dans l'ensemble des provinces et auxquels avaient participé des centaines de jeunes et de représentants politiques au cours des dix-huit mois précédents, dans le but de débattre des problèmes rencontrés par la jeunesse et de la façon dont celle-ci pouvait contribuer à façonner l'avenir du pays.

## **B. Assistance électorale**

39. Dans une lettre datée du 20 novembre, le Gouvernement iraquien a officiellement demandé au Conseil de sécurité de renforcer le rôle de la MANUI, afin que le pays puisse bénéficier de davantage de conseils, de soutien, d'assistance technique et d'observateurs électoraux lors des élections législatives anticipées qui doivent se tenir en juin 2021. Précisant sa demande relative à l'observation électorale aux ambassadeurs en poste à Bagdad, le Ministre des affaires étrangères a souligné que les deux principales raisons qui la motivaient étaient d'une part la restauration de la confiance publique et d'autre part la promotion de la participation. Cette demande est toujours en cours d'examen par le Conseil de sécurité.

40. En vertu de la loi relative aux élections à la Chambre des députés iraquienne (loi n° 9 de 2020), signée par le Président le 5 novembre, le nombre de sièges parlementaires est maintenu à 329, dont 83 (soit 25 %) sont réservés aux femmes et neuf aux membres des communautés minoritaires nationales (5 aux chrétiens, 1 aux yézidis, 1 aux shabaks, 1 aux sabéens-mandéens et 1 aux Kurdes feylis). Chaque province a été divisée en de nombreuses circonscriptions, dont le nombre total s'élève à 83. Chaque circonscription sera représentée à la Chambre par trois à cinq députés, selon la densité de sa population. La Haute Commission électorale indépendante s'est efforcée de revoir la composition des listes électorales et le processus de nomination des candidats en tenant compte des nouvelles circonscriptions. La Mission a continué d'aider sur les plans technique et juridique la Haute Commission à élaborer plusieurs réglementations électorales concernant notamment l'enregistrement et la certification des candidat(e)s, les modalités de la campagne électorale, les médias, le traitement des plaintes et recours, la mise à jour des liste électorales et l'accréditation des partis politiques, des alliances électorales et des agents de candidat(e)s.

41. Étant donné qu'il n'existe pas de données biométriques pour 11,3 millions d'électeurs (sur un total de 26,6 millions), la MANUI a vivement engagé la Haute Commission électorale indépendante à envisager des moyens de développer l'inscription sur les listes par la saisie de telles données et d'accélérer la distribution des cartes d'électeur avant le scrutin, y compris en sollicitant l'appui d'autres institutions gouvernementales et en cherchant des solutions avec les prestataires de services. Elle a aidé sur le plan technique la Haute Commission et le Ministère de l'intérieur dans leur recherche de solutions pour fusionner la base de données électorales de la Commission avec le projet ministériel de création d'une carte d'identification nationale, ceci afin d'améliorer l'intégrité et le rythme d'inscription sur les listes électorales. La Mission a également continué de prêter son concours à la Haute Commission concernant les modalités techniques appelées à régir le contrôle indépendant du dépouillement du scrutin et des systèmes informatiques utilisés.

42. Les députés ont continué d'exprimer leurs préoccupations concernant le recrutement du personnel des bureaux électoraux nationaux et provinciaux. Le Conseil des commissaires a redit que la sélection de ces agents se faisait selon les procédures juridiques établies et que toutes les nouvelles recrues étaient soumises à une période probatoire de trois mois. La Mission a fait des suggestions au Conseil s'agissant de l'évaluation transparente et cohérente de ce personnel. À des fins de renforcement des capacités techniques, elle a organisé deux sessions d'orientation et de formation, en novembre 2020, à l'intention des chefs de départements et de sections de la Haute Commission. Ces activités liées à l'entrée en fonction ont prélué à la mise en place d'initiatives de renforcement des capacités à plus vaste échelle, dans le cadre du projet d'appui électoral exécuté sous l'égide de l'ONU.

43. La mobilisation des fonds destinés à la mise en œuvre du projet intitulé « Appui aux opérations électorales en Iraq » a considérablement progressé. À ce jour, le projet a bénéficié de généreuses contributions et des engagements fermes de financement ont été annoncés par l'Allemagne, les États-Unis, la France, la Norvège, les Pays-Bas et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, ainsi que l'Union européenne. Ces fonds permettront de déployer des experts électoraux à compter de janvier 2021, au titre du renforcement des capacités et de l'assistance technique, dans le contexte de la préparation des élections anticipées par la Haute Commission électorale indépendante.

### C. Droits humains et état de droit : faits nouveaux et activités

44. Les auteurs de violations et d'exactions commises dans le cadre des manifestations depuis octobre 2019 continuent pour une large part d'entre eux d'échapper aux poursuites pénales, s'agissant notamment des assassinats ciblés, des enlèvements et des actes de torture subis par des manifestants et des militants. L'organe d'établissement des faits chargé d'examiner ces violations, créé par le Gouvernement en mai 2020, n'est pas encore opérationnel et les noms de ses membres n'ont pas encore été divulgués.

45. Selon des informations vérifiées par la MANUI, les forces de sécurité ont utilisé des balles réelles pour répondre aux violences commises lors de manifestations qui ont eu lieu dans la province de Souleïmaniyé entre le 2 et le 12 décembre, causant la mort de neuf personnes et en blessant 85 autres. Le 7 décembre, le Gouvernement de la Région du Kurdistan a suspendu la licence d'exploitation d'un média, dont les locaux ont été fermés. Cette situation a duré jusqu'au 19 décembre. Le 13 décembre, le Gouvernement a émis des avertissements écrits à l'encontre de trois autres médias, spécifiant que ceux-ci encourageaient des poursuites, sans autre précision, s'ils continuaient à diffuser les images des violences commises durant les manifestations. Aux dires des autorités, les reportages en question constituaient une incitation à la violence et un facteur de perturbation de la cohésion sociale.

46. Des actes de violence ont continué de viser les manifestants sans que les personnes suspectées de les avoir commis aient été arrêtées ou poursuivies. Selon des informations vérifiées par la MANUI, les 27 et 28 novembre, sur la place Haboubi à Nassiriyé, des hommes armés ont tué cinq manifestants et en ont blessé 90 autres, incendiant en outre 50 tentes. Du 28 novembre au 2 janvier, la Mission a enregistré huit attaques distinctes commises à l'aide d'engins explosifs improvisés, qui ont endommagé les habitations des militants visés, à Nassiriyé et à Bassora. De manière similaire, à Bagdad, des hommes armés inconnus ont continué d'attaquer des manifestants en divers lieux, faisant des blessés. Selon des informations vérifiées par la MANUI, le 25 novembre, des hommes armés non identifiés ont tiré sur un véhicule dans lequel se trouvaient deux manifestants en vue, dont l'un a été blessé. Le 4 décembre, à Bagdad, des inconnus armés ont fait feu sur un véhicule qui quittait la place Tahrir avec quatre manifestants à bord, blessant deux d'entre eux ; le 11 décembre, aux abords de cette même place, un groupe d'hommes masqués s'en est pris à des manifestants, dont l'un a été poignardé dans le dos à plusieurs reprises ; le 15 décembre, des inconnus armés ont tué par arme à feu un manifestant influent à Bagdad. La Mission a également rapporté des cas de disparition, d'enlèvement et de torture de manifestants.

47. Le 16 novembre, à la prison centrale de Nassiriyé, les autorités pénitentiaires ont exécuté 21 prisonniers de sexe masculin qui avaient été condamnés à mort après avoir été inculpés d'infractions à caractère terroriste. Les 21 et 22 décembre, des membres de la MANUI se sont rendus dans cette prison, à laquelle ils ont pu pour la première fois accéder sans restriction, conformément au mandat assigné à la Mission. Il a été constaté que les cellules étaient surpeuplées et que les détenus n'avaient qu'un accès limité aux soins de santé et peu d'échanges avec les membres de leur famille. La Mission continuera d'œuvrer avec le Ministère de la justice au règlement de ces problèmes. L'administration pénitentiaire a confirmé avoir exécuté 32 sentences capitales en 2019 et 2020.

48. Les 22 et 23 novembre, en coopération avec le Conseil supérieur de la magistrature, la MANUI a organisé en ligne un atelier de deux jours, auquel ont participé 16 juges irakiens en fonction dans des tribunaux de Bagdad et des experts judiciaires internationaux spécialistes des droits humains. Les participants ont partagé

leurs vues sur les moyens d'améliorer la défense juridique, les exigences en matière de preuve, le contrôle judiciaire de la détention et la logique des jugements rendus. L'atelier est le premier d'une série de dialogues organisés avec le Conseil en vue d'élaborer des directives applicables dans la conduite des enquêtes judiciaires et des procès.

49. Après avoir examiné l'action menée par l'Iraq pour protéger les personnes de la disparition forcée à sa dix-neuvième session tenue en septembre, le Comité des disparitions forcées a publié ses observations finales le 27 novembre ; celles-ci s'accompagnaient de recommandations formulées à l'intention du Gouvernement et d'une demande d'informations actualisées à communiquer au plus tard le 25 novembre 2021.

50. Du 7 au 9 décembre, en collaboration avec la Haute Commission iraquienne des droits de l'homme et la Commission internationale pour les personnes disparues, une organisation intergouvernementale, la MANUI a facilité l'organisation d'un atelier visant à promouvoir la protection contre les disparitions forcées. Les participants ont débattu des stratégies à mettre en œuvre dans ce domaine, comme l'intensification des échanges entre les organisations de la société civile et les mécanismes relatifs aux droits humains compétents de l'ONU, du rôle de la société civile dans la satisfaction des besoins des victimes et de la promulgation de lois de protection de tous contre les disparitions forcées.

51. Le 10 décembre, en célébration de la Journée des droits de l'homme, la MANUI a lancé trois chansons rap « New World (COVID-19) », « Together » et « Final Advice », écrites et interprétées respectivement par les rappeurs irakiens Golden Nenous, Raz et Mr. Legendary en assyrien, en kurde et en arabe. Ces chansons placent les droits humains et la santé d'autrui au premier plan. Grâce à l'appui de l'organisation *Imprint of Hope*, la MANUI a distribué 10 000 cartes postales informatives dans trois quartiers densément peuplés de Bagdad du 4 au 6 décembre, afin de sensibiliser la population à l'impact de la pandémie de COVID-19 sur les droits humains.

52. Les 15 et 17 décembre, la MANUI a organisé deux ateliers, qui ont porté sur la préservation et la protection des langues minoritaires, la protection des droits des minorités et la défense de la diversité dans la Région du Kurdistan et la plaine de Ninive. Ces deux sessions, tenues à Bagdad et à Erbil, ont réuni de hauts responsables politiques, des historiens, des linguistes et des représentants de groupes minoritaires, qui se sont employés à élaborer une stratégie de protection et de préservation des langues minoritaires en Iraq, en s'inspirant notamment des recommandations formulées à ce sujet par le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale.

53. Afin de marquer les 16 journées de mobilisation contre la violence de genre, la MANUI, en collaboration avec trois artistes irakiens, a lancé une campagne sur les médias sociaux pour sensibiliser à la violence familiale dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Au moyen d'images explicites, il s'est agi de décrire la stigmatisation dont les femmes étaient victimes au sein des familles lorsqu'elles cherchaient à recevoir des soins de santé et de mettre en évidence la contribution des travailleuses de la santé à la lutte contre la COVID-19. L'objectif visé était que ces images, qui ont été largement diffusées sur les médias sociaux, suscitent un dialogue public sur les conséquences de la violence fondée sur le genre et renforcent la responsabilité collective de mettre fin à la violence à l'égard des femmes.

54. L'insécurité et la violence ont continué de toucher la population civile. Entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 31 décembre, la MANUI a recensé 58 atteintes à la sécurité qui ont fait au moins 104 victimes civiles (41 décès, dont 3 enfants et 3 femmes, et 63 blessés, dont 12 enfants et 7 femmes). On a déterminé que les violences commises par l'EIIL

avaient fait 71 victimes civiles (25 morts et 46 blessés) et que celles commises par des groupes armés non identifiés étaient à l'origine de 29 victimes civiles (12 morts et 17 blessés). Les forces turques ont continué de mener des opérations aériennes en ciblant les positions du PKK. Durant la première semaine de décembre, les frappes militaires turques dans le district d'Amadiyé (province de Dahouk) ont fait trois victimes civiles. Dans une lettre datée du 13 janvier adressée à la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, le Représentant permanent de la Turquie, se référant à cette opération militaire, a noté que la Turquie avait visé seulement des éléments du PKK repérés dans le nord de l'Iraq, et que le pays avait agi avec le maximum de retenue et de précision pour ne pas causer de pertes civiles. Dans la même lettre, il a catégoriquement rejeté les allégations selon lesquelles trois civils seraient morts à Dahouk du fait des frappes aériennes turques.

55. Le 10 décembre, en coopération avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'organisation internationale non gouvernementale *Justice Rapid Response*, la MANUI a clôturé un programme de formation en ligne de quatre mois. Le dernier atelier organisé dans ce cadre a réuni 24 membres (dont 11 femmes) de l'équipe spéciale de surveillance et d'information, au sujet de six graves violations commises contre des enfants. Ce programme a visé à renforcer la capacité d'étayer les violations graves dont les enfants sont victimes et à mettre en évidence les problèmes rencontrés dans la promotion de la protection de l'enfance pour y apporter des solutions. Dans le cadre de l'atelier, un réseau de pairs a été inauguré sous la forme d'une plateforme d'échanges continus, à des fins d'amélioration du dispositif de protection de l'enfance en Iraq.

#### **D. Aide humanitaire, stabilisation et développement**

56. La fermeture soudaine des camps de déplacés par le Gouvernement iraquien à compter de la mi-octobre et les difficultés qui en ont résulté ont été au centre des activités menées par les Nations Unies en Iraq durant la période considérée. Au début de décembre 2020, 17 camps et sites informels au total, dans lesquels se trouvaient 34 000 personnes, ont été fermés ou reclassés. On a enregistré 4 735 ménages (soit 23 158 personnes) qui se sont installés hors camps dans les provinces d'Anbar, de Bagdad, d'Erbil, de Karbala, de Kirkouk, de Ninive et de Salaheddin. Sur le nombre total des arrivées enregistrées, 1 311 ménages (28 %) ne sont pas retournés sur les lieux où ils résidaient et sont considérés comme ayant été déplacés à titre secondaire, alors que 3 424 ménages (72 %) sont retournés sur leurs lieux d'origine mais pas nécessairement dans leurs anciennes habitations. Selon des enquêtes de suivi représentatives qui ont été réalisées par les partenaires humanitaires de l'équipe de pays des Nations Unies, près de 20 % des personnes touchées par la fermeture des camps ont regagné des maisons ou des appartements qui leur appartenaient, 35 % ont trouvé un logement en location, 18 % ont été hébergées par la famille ou des amis et le reste a trouvé refuge dans des abris de fortune. Durant la période considérée, aucune information n'a été reçue concernant le sort des 11 000 personnes restantes qui ont quitté les camps à ce moment-là.

57. Selon les mêmes enquêtes, 42 % des personnes interrogées ont indiqué qu'elles n'avaient pas pu retourner dans leur lieu d'origine du fait de la destruction ou de la détérioration de leur logement qui, dans certains cas, avait été occupé par d'autres personnes, ou encore en raison de services de bases indisponibles, et qu'elles n'avaient pas trouvé d'autres possibilités de s'établir de leur plein gré, dans de bonnes conditions de sécurité et de manière digne et durable. Les déplacés touchés par la fermeture soudaine des camps, parmi lesquels on compte 78 % de femmes et d'enfants, ont cité trois besoins prioritaires : le logement, les moyens de subsistance et la nourriture.

58. Au 10 décembre, trois camps officiels restaient ouverts en Iraq : Nahiya el-Amiriya (province d'Anbar) et Jadaa 5 et Salamiyé (province de Ninive). Ils abritent à eux trois quelque 26 000 personnes. Le Gouvernement iraquien a indiqué aux partenaires humanitaires qu'ils resteraient ouverts pour le moment mais ces derniers se préparent à toute éventualité. Dans ces trois camps, nombreuses sont les familles qui paraissent être affiliées à l'EIIL. Vingt-cinq autres camps de déplacés restés ouverts, qui accueillent 182 712 personnes, sont administrés par le Gouvernement de la Région du Kurdistan.

59. Le système des Nations Unies en Iraq a continué d'œuvrer en faveur du retour ou de l'établissement durable, sûr, volontaire et digne des personnes déplacées. Une série d'actions ont été menées conjointement et de manière coordonnée pour appeler l'attention sur les préoccupations que suscitait la fermeture soudaine des camps et pour chercher à comprendre les faits. Les organismes du système des Nations Unies et les organisations non gouvernementales ont fourni une assistance vitale chaque fois que nécessaire aux personnes déplacées qui quittaient les camps.

60. La pandémie de COVID-19 a continué de poser des problèmes sanitaires et autres en Iraq, en dépit d'un taux de transmission qui baisse régulièrement selon les données officielles. Alors que le nombre de cas enregistrés par le Ministère de la santé s'est élevé à 602 938 (dont 12 895 décès au 10 janvier), le taux de guérison a atteint plus de 92 % et le taux de mortalité s'est maintenu à environ 2,1 %. D'après le Gouvernement iraquien, les autorités sanitaires ont accéléré le rythme de dépistage de la COVID-19, en soumettant chaque jour 30 000 à 40 000 personnes à un test. Le nombre de nouveaux cas détectés quotidiennement a connu un pic puis a chuté durant la période considérée, ce qui est allé de pair avec la baisse du taux de transmission (0,86 %) dans tout le pays. Par rapport au début novembre, les nombres hebdomadaires des contaminations et des décès liés à la COVID-19 ont baissé respectivement de 70 % et de 60 %. Le pourcentage de cas positifs a chuté à 2,3 %, ce qui donne à penser que le nombre des tests pratiqués est désormais approprié. Cette maladie n'en continue pas moins de représenter une menace pour le fragile système de santé national.

61. L'Organisation mondiale de la Santé a continué de collaborer avec les ministères et les institutions pour organiser des campagnes locales de sensibilisation à la COVID-19, qui ont touché des millions d'Iraqiens, dont des réfugiés et des déplacés. L'Organisation internationale pour les migrations a appuyé les activités de contrôle et de triage liées à la COVID-19 dans 28 établissements de santé. Cinquante-trois travailleurs sanitaires ont reçu une formation en matière de lutte anti-infectieuse. Sur la frontière, les fonctionnaires chargés de la santé publique ont reçu pour leur part une formation à la réglementation sanitaire internationale. L'Organisation internationale pour les migrations a prêté son concours au traitement des appels reçus sur la ligne directe de la Haute Commission iraquienne des droits de l'homme à Bagdad, en dispensant un soutien psychosocial aux personnes touchées par la pandémie. Plus de 500 personnes en ont bénéficié à ce jour.

62. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a aidé des groupes vulnérables, dont des petits agriculteurs et des travailleurs essentiels, à assurer des services de première nécessité, en les approvisionnant en équipements de protection individuelle et gel hydroalcoolique. En partenariat avec le Ministère de l'agriculture et d'autres partenaires, elle a élaboré des messages décrivant les symptômes de la COVID-19 et les mesures préventives à prendre par les travailleurs de la chaîne d'approvisionnement alimentaire, qui ont été diffusés sur les téléphones portables. En outre, le Fonds des Nations Unies pour la population a concouru à la création de quatre unités d'isolement dans des maternités situées dans le nord de l'Iraq, pour que les femmes testées positives puissent accoucher sans risques.

63. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a continué de faciliter l'accès des familles aux produits d'hygiène de base, en leur distribuant des trousseaux sanitaires et une assistance pécuniaire, des mesures destinées à limiter la propagation de la COVID-19 parmi les réfugiés, les déplacés et les rapatriés dans tout le pays. D'avril à décembre, 35 026 familles réfugiées et 65 309 familles déplacées (soit 100 335 familles en tout pour une population de 565 500 personnes) ont perçu des liquidités dans le cadre de cette aide. Le HCR a en outre distribué plus de 77 780 trousseaux sanitaires, qui contenaient entre autres des produits d'hygiène destinés aux femmes et aux filles en âge de procréer des camps de réfugiés et de déplacés.

64. L'équipe de pays des Nations Unies a continué de contribuer à la fourniture de services de santé essentiels sur tout le territoire iraquien. Le 29 novembre, en partenariat avec l'Organisation mondiale de la Santé et l'UNICEF, les autorités sanitaires du pays ont démarré une campagne de vaccination de masse contre la polio, qui doit permettre d'immuniser 1,9 million d'enfants âgés de moins de cinq ans. Le 22 novembre, le Fonds des Nations Unies pour la population et le Ministère de la santé ont lancé la stratégie nationale de planification familiale afin de répondre aux besoins non encore satisfaits des femmes dans ce domaine. Cette stratégie multisectorielle implique la participation de l'ensemble des ministères, des institutions religieuses, des médias et des organisations de la société civile.

65. Dans le cadre de son programme de stabilisation, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a poursuivi l'exécution de projets visant à la remise en état d'infrastructures critiques et à la création de moyens de subsistance. Les travaux de réhabilitation de neuf établissements de soin situés dans huit provinces ont été achevés, créant un espace suffisant pour aménager 160 chambres d'isolement, et la réfection de quatre autres établissements situés dans quatre provinces est en cours. En ce qui concerne le mécanisme de financement pour la stabilisation, un tournant décisif a été pris en novembre lorsque le Gouvernement iraquien et les partenaires internationaux ont approuvé sa prorogation de trois ans, jusqu'en 2023, année de transition durant laquelle la responsabilité de répondre aux besoins dans ce domaine sera endossée par les pouvoirs publics nationaux. À ce jour, le mécanisme est venu en aide à plus de 10 millions d'Iraquiens vivant dans les cinq provinces libérées (Anbar, Diyala, Kirkouk, Ninive et Salaheddin).

66. Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) a continué d'appuyer les efforts de stabilisation et de relèvement déployés en Iraq. ONU-Habitat a réhabilité 86 habitations qui présentaient des dommages structurels, a amélioré le raccordement aux réseaux de distribution d'eau de 265 logements dans un état précaire (ce qui a permis à près de 1 600 déplacés, réfugiés et membres de groupes affectés par le conflit de bénéficier d'un approvisionnement régulier), a créé des emplois pour 200 rapatriés, a délivré des certificats d'occupation à 521 ménages yézidis rentrés à Sinjar afin de préserver la sécurité de leurs droits fonciers, a organisé un festival sportif à l'intention des jeunes et des enfants durant un week-end pour marquer l'achèvement d'un terrain de football dans la partie ouest de Mossoul. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture a également prêté son concours aux efforts de stabilisation dans le cadre de la livraison de 15 projets de réhabilitation d'écoles situées dans la province de Salaheddin, des établissements qui ont été équipés de mobilier scolaire et de fournitures de protection contre la COVID-19.

67. À Bassora, le Programme alimentaire mondial a mis en route des projets pour offrir des moyens de subsistance à la population rurale, au sein de laquelle les groupes les plus pauvres seront prioritaires. Dans le cadre de ces projets d'une importance vitale, on s'est efforcé de trouver des solutions aux problèmes d'accès à l'eau et de résilience face aux changements climatiques, dans des zones où les familles ont été

parmi celles qui ont subi les pires effets des changements de température et des précipitations.

68. Le Service de la lutte antimines a neutralisé plus de 135 000 mètres carrés de terres dans les zones agricoles des provinces d'Anbar et de Ninive, qui avaient été contaminées par des engins explosifs sous l'occupation de l'EIL. Les personnes déplacées touchées par la fermeture des camps à Salamiyé (province de Ninive) ont reçu des trousseaux d'hygiène qui contenaient des messages de sensibilisation aux risques liés aux engins explosifs. Le Service a en outre formé 12 policiers relevant du Service de la police du Ministère de l'intérieur à la neutralisation des explosifs et des engins explosifs improvisés.

## **IV. Sécurité et questions opérationnelles**

### **A. État d'avancement de la mise en œuvre des dispositions en matière de sécurité**

69. Le Département de la sûreté et de la sécurité a suivi l'évolution de la situation dans tout le pays et a appliqué des mesures de gestion des risques pour permettre l'exécution des opérations menées par les Nations Unies. Des avis et des alertes de sécurité, y compris des messages liés à la COVID-19, ont continué d'être régulièrement diffusés pour tenir le personnel des Nations Unies informé des mesures de précaution.

70. Le Département de la sûreté et de la sécurité a appuyé en moyenne 31 missions sur le terrain par jour dans tout le pays, à des niveaux de risque allant de « moyen » à « élevé ». Il a continué d'assurer une étroite coordination avec le Gouvernement hôte et de dialoguer avec lui, afin que l'information circule correctement et que les opérations des Nations Unies bénéficient des conditions de sécurité requises, s'agissant en particulier des déplacements et des autorisations d'accès aux régions toujours soumises à des mesures de confinement liées à la COVID-19.

### **B. Installations de la Mission, logistique, aviation et questions financières et juridiques**

71. La MANUI a continué d'appliquer toutes les mesures requises pour prévenir la propagation de la COVID-19 et atténuer les risques dans les complexes et les locaux des Nations Unies. Elle a amélioré son état de préparation médicale, pratiquant les tests de dépistage de la COVID-19 sur place grâce à du matériel nouvellement acquis par l'ONU, a engagé une équipe spécialisée chargée du fonctionnement de ses services d'isolement et de soin, a signé des accords avec les hôpitaux d'Erbil et de Dahouk concernant la prise en charge des malades présentant des formes modérées ou graves de la maladie, et a négocié avec les pays voisins les modalités d'évacuation sanitaire du personnel des Nations Unies. Forte de son état de préparation à la crise, elle a été en mesure de remettre en route les projets de construction et de rénovation des locaux et bureaux des Nations Unies, tout en appliquant strictement les protocoles sanitaires et de sécurité.

72. La Mission a continué d'apporter un appui logistique et administratif au mandat de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes.

## V. Observations

73. J'accueille avec satisfaction la version finale de la loi électorale, en vertu de laquelle la préparation d'élections anticipées pourra continuer. Il reste toutefois à mener à bien un travail important car nécessaire à la certification des résultats électoraux, l'adoption de la loi relative à la Cour suprême fédérale et la recherche d'un accord sur la composition de celle-ci. Il incombe à toutes les parties prenantes dans le pays de faire en sorte que la préparation du scrutin, dont la sélection des agents électoraux, se poursuive en demeurant exempte d'interférences politiques à toutes ses étapes. Il est crucial d'agir de la sorte pour instaurer la confiance dans les élections et leurs résultats. Il est du devoir de chacun de contribuer à la création de conditions propices à la tenue d'élections inclusives, transparentes et crédibles. Je remercie les États Membres de leurs généreuses contributions, qui permettent à la MANUI et au PNUD de donner plus d'ampleur à leurs activités techniques d'assistance électorale. L'Organisation des Nations Unies demeure résolue à accroître son appui aux prochaines élections, comme prévu par la résolution [2522 \(2020\)](#) du Conseil de sécurité.

74. L'économie iraquienne continue de souffrir de l'absence de réformes majeures, de la chute des cours mondiaux du pétrole et des effets de la pandémie de COVID-19. Les réformes économiques proposées par le Gouvernement constituent un premier pas encourageant vers la recherche de solutions à ces problèmes. Il est fondamental que ces réformes soient rapidement mises en œuvre avec le soutien d'un large consensus politique, sans lequel elles ne pourront être menées à bien.

75. Je demande au Gouvernement fédéral, au Gouvernement de la Région du Kurdistan et à la Chambre des députés de coopérer et de surmonter leurs divergences dans l'intérêt de tous les citoyens iraqiens. Il faut trouver de toute urgence des solutions viables.

76. La crise sanitaire mondiale causée par la pandémie de COVID-19 continue aussi de toucher l'Iraq. Je loue les efforts que les travailleurs de la santé et les hauts responsables politiques ont déployés collectivement pour réduire le taux de transmission et apporter une aide vitale, accroître le dépistage et prendre d'autres mesures. L'Organisation des Nations Unies continuera à œuvrer aux côtés du Gouvernement iraquien et d'autres partenaires pour lutter contre la COVID-19 dans le pays.

77. La pandémie a mis en lumière la nécessité d'une plus grande solidarité mondiale et d'une plus large coopération internationale, et il convient de saisir l'occasion qu'elle offre d'engager un changement radical. Je me félicite des relations bilatérales et multilatérales que le Gouvernement iraquien entretient avec ses partenaires internationaux, notamment en ce qui concerne la sécurité et l'économie. Les accords de partenariat visant à consolider les relations entre partenaires régionaux et stratégiques devraient être honorés et servir d'éléments de base à des alliances solides, propres à contrer les menaces pesant sur la paix et la stabilité internationales. Les dangers et le terrorisme transfrontières devraient être écartés par des efforts collectifs déployés dans le respect de la souveraineté territoriale des États concernés et sur la base du principe des relations de bon voisinage.

78. Les attaques qui visent de manière constante les missions et les convois diplomatiques demeurent une source de préoccupation. Je demande à nouveau au Gouvernement iraquien de faire encore plus d'efforts concertés, en œuvrant avec tous les acteurs influents à la protection de toutes les missions diplomatiques et de leur personnel en Iraq, en traitant fermement et sans délai ces atteintes à la sécurité et en faisant répondre de leurs actes, devant la loi, ceux qui en sont responsables. Il

incombe à tous les acteurs de la sécurité de coopérer avec le Gouvernement iraquien dans l'action qu'il mène pour renforcer le contrôle de l'État.

79. Les difficultés que rencontrent les Iraquiens pour exercer leurs droits d'expression et de réunion pacifique demeurent un autre objet d'inquiétude. Il incombe au Gouvernement fédéral et au Gouvernement de la Région du Kurdistan de protéger et de faire respecter ces libertés fondamentales, qui s'inscrivent dans l'action de renforcement de la confiance publique dans les institutions étatiques.

80. Il demeure préoccupant que l'impunité persiste à l'égard des auteurs d'enlèvements, d'actes de torture et d'assassinats ciblés de manifestants et de militants. Je demande au Gouvernement iraquien de faire en sorte que ces personnes répondent de leurs actes devant la justice, et de chercher à savoir ce que sont devenues les victimes portées disparues.

81. On ne peut que louer la collaboration du Gouvernement iraquien avec le Comité des disparitions forcées. L'Iraq peut s'inspirer des recommandations formulées par ce dernier dans ses observations finales et saisir des occasions d'agir concrètement pour tenter de régler ce problème dans le cadre de mesures institutionnelles et législatives. À cet égard, l'adoption d'un projet de loi sur la protection contre ces disparitions, qui soit conforme aux dispositions de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, serait un pas important pour favoriser l'application du principe de responsabilité et la recherche des personnes disparues.

82. Je partage l'objectif de mettre un terme à la crise du déplacement de la population que s'est fixé le Gouvernement, mais je répète qu'il faut éviter à tout prix qu'une nouvelle crise n'apparaisse sous la forme de déplacements secondaires. Le retour des personnes déplacées doit se faire de manière volontaire, sûre, digne et en toute connaissance de cause, dans un contexte favorable à la réintégration et offrant des solutions viables. L'Organisation des Nations Unies maintient son engagement d'aider le Gouvernement iraquien à trouver une solution durable pour toutes les personnes déplacées et rapatriées en Iraq, qui se trouvent en situation de vulnérabilité, notamment en contribuant à l'adoption de mesures de cohésion sociale.

83. Je tiens enfin à remercier ma représentante spéciale, Jeanine Hennis-Plasschaert, et le personnel des Nations Unies en Iraq pour le dévouement avec lequel, en cette période extraordinaire et ces circonstances difficiles, ils continuent de remplir le mandat confié à l'Organisation. J'exprime également ma sincère gratitude à ma représentante spéciale adjointe, Alice Walpole, qui, depuis 2017, sert avec enthousiasme la cause du système des Nations Unies en Iraq.